



# Opération de Développement Rural

**RAPPORT ANNUEL 2018**

## **INTRODUCTION**

Le Programme Communal de Développement Rural de la commune de Stoumont a été approuvé par le Gouvernement wallon le 8 juillet 2010. Sa durée de validité prendra donc fin en juillet 2020.

## ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

### 1. Tableau des projets réalisés

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>	<b>Stade d'avancement du projet</b>
<b>Lot 1</b>	<b>1.1</b>	<b>Lorcé</b> Aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé	512.254,09 €	Développement rural : 276.861,66 €	Inauguration le 12 novembre 2017 Décompte final et avenants attendus par el DR quant aux baies et bardages sur la salle privée

## 2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Lot 1	1.3	<b>Ruy Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce</b>	433.418,00 €	DR : 260.051,00 € Commune : 173.367,00 €  Développement rural : - Carrefour : 60% - Aménagements cyclo-piétons en site propres : 80%  Commune de Stoumont  CGT  Mobilité/Déplacements doux  PIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Première actualisation de la fiche-projet en cours en 2018 pour une présentation au Conseil communal</li> <li>- Problème de propriété de terrains par des privés résolu par un bail emphytéotique en faveur de la Commune</li> <li>- Actuellement en cours d'activation : une première réunion de coordination a eu lieu le 16 octobre 2018.</li> <li>- Au regard de l'entrée dans la période des 24 mois précédant l'échéance du PCDR, seule une convention-exécution est possible</li> <li>- 1ers Accords de principe reçu du DR, du CGT et des Déplacements doux</li> <li>- Nouvelle actualisation en cours avec précision du budget, délimitation du plan cadastral</li> <li>- Introduction d'une demande officielle d'accords de principe auprès des intervenants sollicités</li> <li>- Objectifs 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>1) Lancement d'un appel d'offre pour désignation d'un auteur de projet</li> <li>2) Entrée en convention exécution (1</li> </ul> </li> </ul>

					<p>phase) auprès du DR</p> <ol style="list-style-type: none"><li>3) Prise en charge des frais d'acquisition et des frais d'études par la Commune (car pas de convention-faisabilité possible)</li><li>4) Introduction d'une demande de permis d'urbanisme (car modification de voirie souhaitée)</li><li>5) Si imprévus : attention qu'ils ne dépassent pas 20% du budget des travaux incombant au DR.</li></ol>
--	--	--	--	--	--

<u>Lot 1</u>	<b>1.4</b>	<b>Rahier</b> Elaboration d'un véritable cœur du village historico-culturel et valorisation du pôle de loisirs existant au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus.	<b>639.818,96 €</b>	DR Commune	- Souhait, selon la possibilité d'un budget communal, d'activer cette fiche en 2020 auprès du DR
<b>Lot 1</b>	<b>1.7</b>	<b>Stoumont</b> Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local	Estimation : 175.000 € + aménagement des points de vue et aires d'accueil (non estimés)	Développement rural Commune CGT	- Actions d'entretien des chemins et sentiers - Actualisation de l'atlas des chemins vicinaux - Charte pour la gestion durable de la forêt - Actions de promotion des arbres remarquables (participation aux journées de l'arbre) - Balisage et aménagements de promenades - Nouvelles cartes de promenades en cours de réalisation
<b>Lot 1</b>	<b>1.8</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux	Audit : environ 3.000 € par bâtiment	UREBA + Commune	- Actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les écoles - Formation guide énergie - Rénovation de plusieurs salles de villages
<b>Lot 1</b>	<b>1.9</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Optimalisation des captages et du réseau d'eau de distribution et sensibilisation à une consommation raisonnée	Coût non estimé	A déterminer	- Aménagement d'un réseau de distribution - Instauration d'une prime pour l'installation de citernes à eau de pluie et le placement d'une station d'épuration
<b>Lot 1</b>	<b>1.10</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication	A préciser	A déterminer	- Amélioration du site internet et du bulletin communal - Mise en place d'un comité culturel - Création d'un agenda culturel (ASBL Kadriculture) - Réalisation d'une farde d'accueil pour

					les nouveaux habitants
<b>Lot 2</b>	<b>2.2</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Inventaire, mise en valeur et restauration, le cas échéant, du Petit Patrimoine		Commune  PPPW	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire en cours de réalisation</li> <li>- Projet de création d'une brochure sur le petit patrimoine</li> <li>- Restauration des murs du cimetière de Moustier/Rahier</li> <li>- Participation aux journées du patrimoine</li> <li>- Objectif 2019 : répondre à un appel à projet du Petit Patrimoine Populaire Wallon afin d'obtenir 10 000 euros pour recenser au mieux les éléments du petit patrimoine communal, et intégrer l'informations dans une brochure spécifique du PPPW</li> </ul>
<b>Lot 2</b>	<b>2.3</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Création de logements à prix modérés intégrant des préoccupations relatives à l'énergie, la mixité sociale et l'intergénérationnel.	Coût non estimé	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un service communal du logement</li> <li>- Création de deux logements publics à Chevron</li> <li>- Création de deux logements publics à Stoumont</li> </ul>
<b>Lot 2</b>	<b>2.4</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Aménagement de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et aux particuliers	142.961,50 €	PCDR Commune	+ Aménagement d'une citerne à eau en période de grande sécheresse
<b>Lot 2</b>	<b>2.5</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Mise en œuvre de différentes actions afin de faciliter la mobilité dans la commune et vers l'extérieur	Coût non estimé	PCDR Commune	+ <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un bus communal : Stoumobile (CPAS)</li> <li>- Adhésion à Covoit'stop</li> <li>- Réfection de la voirie entre Borgoumont et La Gleize</li> <li>- Enquête publique liée à la mobilité et la sécurité routière réalisée par la CCATM et la CLDR</li> <li>- Enquête de sécurité et de mobilité menée en 2018 par la CCATM en</li> </ul>

					<p>collaboration avec la CLDR auprès de la population pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Relai des informations à la SPW DGO routes concernant l'amélioration souhaitée des routes régionales (contacts engagés et visite/conseil de la SPW)</li> <li>2) Priorisation des actions à mener au sein des routes communales (selon l'étude statistique de enquêtes)</li> </ol> <p>- Objectif 2019 : phases test en matière de mobilité des routes communales / premiers travaux prioritaires d'amélioration</p>
<b>Lot 3</b>	<b>3.4</b>	<p><b>Stoumont</b> Mise en place de technologie faisant appel aux énergies renouvelables</p>		UREBA Développement rural Commune	- Prime communale pour le placement de panneaux solaires et photovoltaïques
<b>Lot 3</b>	<b>3.5</b>	<p><b>Stoumont (transcommunal)</b> Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage actuel de structures de type RAVeL</p>			Projet à l'étude
<b>Lot 3</b>	<b>3.7</b>	<p><b>Stoumont (commune)</b> Accessibilité aux services</p>	Coût non estimé		Co-accueil pour la petite enfance

### 3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Lot 1	1.2	<b>Stoumont (village)</b> Ph1 : Création d'un pôle multifonctionnel poursuivant des objectifs de services, de loisirs et de mobilité. Ph2 : Sécurisation de la route régionale.	Ph1 : 3.748.916,38 €  Ph2 : Coût non estimé	PCDR + Commune + Infrasport SPW + DGO + commune	Ph1: en suspend Ph2 : dans les 6 ans (planning des voiries régionales)
Lot 1	1.5	<b>Moulin du Ruy</b> Aménagement de convivialité et de mobilité douce	<b>638.471,63 €</b>	PCDR + Commune	Non déterminé Bien qu'entamé (décision d'activation) en 2017-2018, projet remis en suspens fin 2018 suite à la possibilité- in fine – de se concentrer sur le projet 1.3 de Ruy grâce à l'obtention d'un bail emphytéotique à Ruy
Lot 1	1.6	<b>La Gleize</b> Aménagement du centre du village et de ses accès dans une optique de convivialité	<b>269.340,85 €</b>	PCDR + Commune + SPW DGO Routes et Bâtiments	Non déterminé
Lot 2	2.1	<b>Chevron (Village)</b> Aménagement de convivialité et création d'un réseau de chaleur	Aménagement de convivialité : 300.000 € Réseau chaleur : Coût non estimé	A déterminer	Non déterminé
Lot 2	2.6	<b>Stoumont (commune)</b> Création d'un atelier rural, en lien avec la démarche entamée auprès de la SPI + (création d'une zone d'activité) économique	Coût non estimé	PCDR + Commune	Non déterminé

<b>Lot 3</b>	<b>3.1</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Développement d'une filière bois-énergie	Coût non estimé	UREBA : 30 % (15 % si ce projet bénéficie d'autres subsides)	
<b>Lot 3</b>	<b>3.2</b>	<b>Stoumont (Transcommunal)</b> Intégration de la commune dans un Parc Naturel	Coût non estimé	DGARNE + Commune	Création du <i>Parc Naturel des Sources</i>
<b>Lot 3</b>	<b>3.3</b>	<b>Stoumont (commune)</b> Acquisition de bâtiments intéressant à préserver	Coût non estimé	A déterminer	Non déterminé
<b>Lot 3</b>	<b>3.6</b>	<b>Stoumont (Transcommunal)</b> Intégration de la commune dans un projet transcommunal de valorisation du Massif des Forêts des Tailles	Coût non estimé	75.000 € pour l'appui technique si le projet est retenu dans le cadre de l'appel à candidatures pour projets pilotes. Autres sources potentielles : Développement rural, CGT, ...)	Non déterminé

#### 4. Tableau des projets abandonnés

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>	<b>Raison de l'abandon</b>

#### 5. Tableau des initiatives nouvelles

<b>Description du constat qui justifie l'initiative</b>	<b>Objectifs rencontrés du PCDR</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>	<b>Justification de l'initiative</b>

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

<b>Année de la convention</b>	<b>Type de programme (biffer les mentions inutiles)</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Objectif du projet</b>	<b>Montant du subside</b>
<b>2011</b>	PCDR classique	Fiche 1.1 : Lorcé	Aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé	<b>276.861,66 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				02/03/2012
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				30/10/2014
Approbation de l'avant-projet par la R.W				10/04/2015
Approbation du projet par l'A.C.				30/09/2015
Approbation du projet par le Ministre				21/01/2016
Adjudication :				09/03/2016
Décision d'attribution du marché				15/04/2016
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				26/08/2016
Début des travaux				24/10/2016
Réception provisoire				23/10/2017
Décompte final				02/10/2017
Réception définitive				<b>En cours</b>
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				512.254,09 €
Montant du subside développement rural				276.861,66 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				496.064,18 €

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2011	PCDR classique	Fiche 1.1 : Lorcé Aménagement visant à renforcer la convivialité au centre de Lorcé	I.a, I.b, I.e, II.a, III.a, III.b, III.c, IV.a, IV.b, IV.c, V.a, V.b, VI.c	512.254,09 €	02/10/2017
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine <sup>1</sup>	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges				Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices					
Fonctionnement du projet et utilisation du bien					

<sup>1</sup> Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Sécurisation du village afin de renforcer les modes doux, d'améliorer l'accès aux zones de rencontres et de convivialité
Impact des activités sur emploi	non

#### **ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

<b>Année de l'installation de la CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</b>
2007	2007	28/03/2013	Pas de modification
<b>Date des réunions durant l'année écoulée</b>	01/03/2018	<b>Nombre de présents :</b>	8 participants + CCATM
	22/03/2018		10 participants + CCATM
	19/04/2018		10 participants + CCATM
	17/07/2018		6 participants + CCATM
	22/11/2018		8 participants
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
<p>La CLDR s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2018, dont 4 fois en présence de la CCATM avec pour objet de réflexion principal : une enquête à mener auprès de la population afin de renforcer la mobilité et la sécurité routière dans l'entité en collaboration avec la CCATM.</p> <p>Le rapport de la CLDR, joint en annexe, présente le détail des réunions et des initiatives.</p> <p>En 2018, les membres ont ainsi traité les dossiers et sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche 1.5 « moulin du Ruy : Aménagement de convivialité et de mobilité douce »</li> <li>- Fiche 1.3 « Ruy : Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce »</li> <li>- Mobilité et sécurité routière dans l'entité en collaboration avec la CCATM : enquête par voie postale</li> <li>- Inventaire du petit patrimoine en vue de créer une brochure</li> </ul>			
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>			
<b>Numéro fiche-projet</b>	<b>Fiche 1.3</b>		
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Ruy</b> Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce		
<b>Priorité du projet</b>	<b>Lot 1</b>		
<b>Calendrier d'exécution</b>	Suivi des étapes liées à la demande de convention auprès du Développement rural		
<b>Numéro fiche-projet</b>	<b>Fiche 1.4</b>		

<b>Intitulé du projet</b>	<b>Rahier</b> Elaboration d'un véritable cœur du village historico-culturel et valorisation du pôle de loisirs existant au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus.
<b>Priorité du projet</b>	<b>Lot 1</b>
<b>Calendrier d'exécution</b>	Eventuelle entrée en convention-réalisation dans le délai de l'échéance du PCDR (juillet 2020)

#### **ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS**

	Priorité PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
<b>(2019)</b>	Lot 1	<b>1.3 Ruy.</b> Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce	433.418,00 €	PCDR	A déterminer
				Infrasports	A déterminer
				Commune	A déterminer
<b>(2020)</b>	Lot 1	<b>1.4 Rahier</b> Elaboration d'un véritable cœur du village historico-culturel et valorisation du pôle de loisirs existant au profit des habitants et du développement d'un tourisme diffus.	639.818,96 €	PCDR	A déterminer
				Commune	A déterminer
					A déterminer



## **Rapport de la Commission Locale de Développement Rural<sup>2</sup>**

**2018**

---

<sup>2</sup> Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	28 mai 2001
Approbation du PCDR par la CLDR	20 mai 2009
Approbation du PCDR par le Conseil communal	17 juin 2009
Présentation en CRAT	23 septembre 2009
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	8 juillet 2010
Durée de validité du PCDR	10 ans
Convention en cours :	-

## 2. Les réunions de la CLDR-CCATM en 2018

La CLDR s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2018. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

### ***CLDR-CCATM plénière du 1<sup>er</sup> mars 2018***

En date du 1er mars 2018, les membres de la commission avaient analysé, en collaboration avec la CCATM, les résultats de l'enquête de mobilité réalisée auprès de la population stoumontoise. La CLDR avait également approuvé le rapport annuel 2017.

### ***CLDR-CCATM plénière du 22 mars 2018***

Lors de cette séance, les membres de la CLDR ont approuvé la fiche-projet 1.3 « Ruy : Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce ». Après, le point mobilité a été abordé avec l'analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la CCATM. Enfin, le projet de brochure du « Petit Patrimoine » a été évoqué.

### ***CLDR-CCATM plénière du 19 avril 2018***

La réunion du 22 mars 2018 a, essentiellement, été consacrée à la présentation de l'analyse des résultats de l'enquête relative à la mobilité. Par la suite, un classement a été réalisé afin d'en faire part à la DGO1 dans le but de trouver des solutions et alternatives à ces soucis de sécurité routière.

### ***CLDR-CCATM plénière du 17 juillet 2018***

Lors de cette réunion, les membres de la CLDR-CCATM ont pris connaissance du rapport de la Direction de la Sécurité des Infrastructures routières et ont poursuivi le travail en demandant une consultation avec la population ainsi qu'une approbation du Conseil Communal vis-à-vis des mesures prises à cette séance.

### ***CLDR-CCATM plénière du 22 novembre 2018***

Le 22 novembre 2018, une dernière CLDR-CCATM s'est tenue afin de partager aux membres les avancées de cette fiche-projet 1.3 désormais en cours d'activation car elle vient de faire l'objet d'une réunion de coordination le 16 octobre 2018 afin de rentrer prochainement en convention-exécution.

### **3. Initiatives de la CLDR**

Les membres de la CLDR se sont associés aux membres de la CCATM afin d'organiser une concertation citoyenne sur les thématiques relatives à la mobilité et la sécurité routière dans l'entité. La Commune a évalué les améliorations nécessaires, incombant tantôt à l'Administration communale, tantôt au SPW. Des contacts et conseils ont d'ailleurs été pris à cet effet avec et auprès de la DGO1 afin de procéder au mieux à ce renfort de sécurité des routes stoumontoises.

### **4. Etat d'avancement des projets en convention**

La commune ne compte, à ce jour, aucun projet en convention. La fiche-projet 1.1 vient d'être finalisée et la fiche-projet 1.3 s'apprête à entrer convention-exécution.

### **5. Perspectives pour 2019**

Concernant la fiche-projet 1.3 « Ruy : Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce », étant donné que le village et les habitants de Ruy sont propriétaires des terrains concernés par cette fiche-projet, un bail emphytéotique de 27 ans a été signé entre la Commune de Stoumont et l'asbl de ce village, ce qui garantit à la Commune de Stoumont la possibilité de voir son projet d'aménagement subsidié par le Développement rural.

Le 22 novembre 2018, une dernière CLDR s'est tenue afin de partager aux membres les avancées de cette fiche-projet 1.3 désormais en cours d'activation car elle vient de faire l'objet d'une réunion de coordination le 16 octobre 2018 afin de rentrer prochainement en convention-exécution (2019).

Le travail sur la création d'une brochure concernant le Petit Patrimoine continue.

# Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 01 mars 2018

## Ordre du jour :

- 1) Présentation de la nouvelle secrétaire de la CLDR ;
- 2) Approbation du rapport annuel 2017 de la CLDR ;
- 3) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la C.C.A.T.M.).

## Personnes présentes :

M. Didier GILKINET, Bourgmestre ;  
M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;  
M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;  
Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR ;  
Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;  
M. Abdenbi FAKHAKH, Agent constatateur ;  
M. André NOËL, membre de la CLDR ;  
Mme Bernadette ABRAS, membre de la CLDR ;  
Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM ;  
M. Franck VINCENT, membre de la CCATM ;  
M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
Mme Christiane SACRE, membre de la CCATM ;  
Mme Yvonne VANNERUM, membre de la CCATM ;  
Mme Marie-Christine STAES, membre de la CCATM ;  
Mme Alix EVRARD, agent local du GREOVA.

## Personnes absentes et excusées :

Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - absente ;  
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;  
M. José DUPONT, membre de la CLDR - absent ;  
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;  
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;  
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;  
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDDR - absent ;  
Mme Bernadette FRANK, SPW - absente ;  
M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR - absent ;

M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR- absent ;  
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;  
M. Frédéric LEFORT, membre de la CLDR - excusé ;  
Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR - excusée ;  
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR - excusé.

Monsieur GOFFIN, le Président de la CLDR, ouvre la séance à 18h30 et annonce l'ordre du jour.

### **1) Présentation de la nouvelle secrétaire du PCDR**

Mme Cécile MATHIEU remplace désormais M. Christian COLLIENNE, devenu coordinateur des travaux depuis le premier novembre 2017. M. GOFFIN la présente à l'ensemble des membres.

### **2) Approbation du rapport annuel 2017 de la CLDR**

M. GOFFIN passe en revue dans le rapport les projets réalisés, en cours et en attente du PCDR. Certaines remarques sont émises par les membres concernant l'*aménagement de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et particuliers* (fiche en cours 2.4 – action 0) et concernant l'*optimisation des captages et du réseau d'eau de distribution* (fiche en cours 1.9 – action 0) ; M. GOFFIN précise que la Commune investit chaque année entre 100 000 et 200 000 euros dans le réseau d'eau. Concernant la fiche 1.7 (*Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local* – action 0), M. GOFFIN rappelle que le balisage et l'entretien des chemins sont entrepris chaque année par les ouvriers communaux. Un membre précise que certaines balises pédestres, placées il y a 8 ans et portées par des poteaux en bois, cassent à leur base dû à la pourriture. Il faudrait donc penser à les remplacer et opter pour des supports de balises plus résistants à l'avenir. Enfin concernant la fiche 2.2 (*Inventaire, mise en valeur et restauration, le cas échéant, du petit patrimoine* – action 0), il s'avère que l'inventaire est difficile à conclure par M. Rik GOYENS (chargé de répertorier le petit patrimoine de l'ancienne commune de Chevron). M. GOFFIN souhaite donc savoir s'il serait possible de disposer d'un inventaire complet d'une autre ancienne commune, celle de Lorcé. À cet effet, un contact pourrait être pris entre M. Daniel HERMANS et le personnel du GREOVA (Mme EVRARD et M. LAFONTAINE) afin de trier les éléments de petit patrimoine à mettre en valeur, mais surtout d'en enrichir les textes descriptifs. En effet, le contenu du tableau *Excel* listant tout le petit patrimoine transmis par la Commune au GREOVA ne constitue pas un document assez intéressant au niveau historique et anecdotique pour créer 5 brochures du petit patrimoine stoumontois. Il en est de même pour l'ancienne commune de La Gleize : le GREOVA se chargera aussi de contacter M. Vincent COLSON, actif au syndicat d'initiative et susceptible de fournir davantage d'informations sur le petit patrimoine.

Concernant la fiche-projet en cours 1.5 Ruy (*Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce*), il est convenu que Mme C. MATHIEU en réactualise prochainement le budget afin de procéder aux modalités d'entrée en convention-exécution auprès de la *Direction du Développement rural*. Le bureau d'études *José WERNER Sprl*, qui avait travaillé sur cette fiche-projet du lot 1 lors de l'élaboration du PCDR, ne sera pas rappelé à cet effet. M. GOFFIN rappelle qu'un nouvel auteur de projet sera seulement désigné après obtention de cette convention-exécution, plus uniquement en fonction de son prix, mais aussi en fonction de son originalité.

Tous les membres approuvent ensuite le rapport annuel 2017 de la CLDR.

**3) Mobilité** (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la CCATM).

**a. Présentation de la 1<sup>ère</sup> synthèse des résultats par M. FAKHAKH, agent constatateur**

M. GOFFART, le Président de la CCATM, prend la parole concernant l'enquête de mobilité menée fructueusement auprès de la population et clôturée le 13 décembre 2017. Il passe ensuite la parole à M. FAKHAKH, agent constatateur qui s'est chargé jusqu'ici d'inventorier par village et de synthétiser globalement les résultats de l'enquête en en reprenant les termes exacts. Ses **remarques** et **constats** sont les suivants :

- 122 personnes (représentatives de tous les villages de la commune, exceptés celui de **Meuville**) ont répondu au questionnaire sur la mobilité. 38 d'entre elles ont envoyé leurs commentaires par courriel.
- Une classification par village a été établie en fonction « de là où se trouve le cas rapporté par les citoyens » (si un habitant de Lorcé a signalé un problème à La Gleize, ce problème est donc classé dans La Gleize).
- Les villages de **Rahier** et de **Moulin du Ruy** sont les plus représentatifs.
- Seuls les noms des villages ont été inclus dans la synthèse ; à la différence des noms et adresses personnelles des citoyens.
- Le gros problème rapporté pour **chaque village** est la vitesse.
- Bien que les habitants de **Lorcé** saluent les récents travaux qui y ont été aménagés, ils signalent un problème par rapport à la sortie d'autoroute : il y faut un stop ou un miroir.
- Les habitants de **Moulin du Ruy** signalent qu'il est difficile de se croiser sur la route suite au récent aménagement des trottoirs. Pour pallier cet inconvénient, ils proposent de créer un sens unique giratoire dans tout le village vers le *chemin des Honteux*.
- Les habitants de **La Gleize** souhaitent un passage pour piétons sur une route qui est malheureusement du ressort du SPW et sur laquelle la Commune n'a pas d'impact.  
*Remarque* : bien qu'il semble plus judicieux de travailler des lieux sur lesquels la Commune a la main mise, il semble unanimement utile que la Commune relaye au SPW les insatisfactions citoyennes relevant de sa compétence, voire même qu'elle lui suggère les meilleures solutions à y apporter dans la mesure où elle ne passe pas trop de temps à les analyser.
- À **Chevron**, certaines haies empêchent la bonne visibilité des conducteurs.
- Certains habitants n'ont parfois fait qu'observer des faits sans y apporter des solutions.

M. GILKINET annonce ensuite aux membres que le document synthétisé de M. FAKHAKH leur sera désormais consultable auprès de Mme FONTAINE à l'Administration communale.

Un membre souhaite savoir s'il existera des moyens financiers susceptibles de pallier ces insatisfactions citoyennes en matière de mobilité. M. GILKINET lui répond qu'il s'agira d'abord de déterminer les **cas prioritaires** (c'est-à-dire accidentogènes, et ce avec l'aide du plus récent constat policier en matière d'accidents graves et/ou mortels), puis de mettre en place des **systèmes temporaires de test** de mobilité avant de dégager des subventions pour procéder à de **vrais travaux**. Suite à cette remarque, un membre intervient pour signaler que des réaménagements ou travaux ne constituent pas exclusivement les **solutions** à envisager. En effet, ces dernières peuvent s'avérer **bien plus simples** (exemples : couper des haies ou simplement mettre sur pied des campagnes de sensibilisation de tous les usagers par des invitations à la courtoisie routière).

La question d'un retour envers les citoyens est ensuite posée. Il semble nécessaire que la Commune réponde de manière large et rapide aux citoyens qui se sont sentis concernés par cette enquête. M. GILKINET répond que ce retour aura lieu très prochainement, dans le respect du planning d'action annoncé dans le premier courrier envoyé aux citoyens.

#### **b. Préparation de la prochaine réunion de travail**

Sur base du premier inventaire des résultats existant, il est ensuite convenu pour la prochaine réunion CLDR-CCATM que la Commune – avec l'aide de M. FAKHAKH - ait entrepris un travail d'appropriation et de **classification des résultats de l'enquête (par village, par type d'infrastructure\*, par type d'usager, par fréquence, etc. – dans une grille d'analyse)**, et que ces résultats et leur synthèse puissent être mis en **corrélation avec le constat policier de 2015** précité – dont dispose déjà la Commune - faisant état des lieux les plus accidentogènes du territoire communal et détaillant les lieux où ont été précisément déplorés des morts ou des blessés, et ce afin d'aider les membres de cette réunion à **définir des priorités parmi toutes les insatisfactions citoyennes recueillies**. M. FAKHAKH ayant établi une synthèse assez globale des problématiques communiquées par les citoyens, M. GOFFART invite aussi plusieurs membres de la CCATM à parcourir tous ces questionnaires afin de prendre connaissances des détails de ces problématiques.

\*M. GOFFART souhaite que la classification établie tienne en effet compte des **différents types d'infrastructure pouvant être améliorés** :

- 1) Carrefours problématiques (par exemple : mauvaise visibilité).
- 2) Sections de routes et casse-vitesse (par exemple : longues sections engendrant des excès de vitesse).
- 3) Problèmes de signalisation (par exemple : au **Roannay**, où la mobilité douce - pourtant imposée par une signalétique claire en faveur des cyclistes et piétons - est encore bafouée par le passage de voitures).

- 4) Problèmes de circulation du tourisme de masse (par exemple : cyclistes, motos, brame du cerf).

Remarque : à cet effet, un membre précise que la nuisance des cyclistes de masse est équivalente à celle des automobilistes. En effet, si les cyclistes se sentent menacés par le passage d'une voiture, son automobiliste est légitimement embarrassé quand il doit suivre un groupe qui ne se déporte pas en file indienne sur la droite.

La Commune invite ensuite **M. FAKHAKH** à :

- envoyer par courriel sa synthèse des résultats et son listing par village (sous format *Excel*) à tous les membres des CLDR et CCATM ;
- reclasser dans une grille d'analyse le 1<sup>er</sup> inventaire existant selon les éléments précités (village, type d'infrastructure, type d'utilisateur, fréquence, etc.) ;
- retravailler sa synthèse en confrontant ce reclassement et le rapport de police existant ;
- puis partager le résultat de cette confrontation à l'ensemble des membres afin qu'ils puissent en disposer aisément lors de la **prochaine réunion CLDR/CCATM, fixée 22 mars 2018 à 19h** (à l'Administration communale).

Remarques : après réflexion, les membres s'accordent sur le fait qu'il est préférable que cette réunion s'organise comme un grand **groupe de travail plénier ouvert à chaque membre (des CLDR et CCATM)** ; la multiplication des avis étant susceptible d'engendrer un plus grand éventail de solutions relatives aux lieux les plus problématiques en matière de mobilité. Il est aussi d'ores et déjà convenu logiquement que **les lieux dont il faudra s'occuper en priorité seront ceux ayant déjà fait l'objet d'accidents mortels**, puis graves, puis mineurs. Néanmoins, un membre précise qu'il n'existe pas toujours de corrélation entre les avis des citoyens et l'inventaire des accidents.

La présente réunion se solde par la remarque d'un membre stipulant qu'au sein d'une petite commune et via une communication aussi simple (questionnaire-papier à renvoyer), cette fructueuse enquête est un bel exemple de démocratie participative.

La réunion commune CLDR-CCATM se termine à 20h40.

# Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 22 mars 2018

## Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la CLDR du 01.03.2018 ;
- 2) Approbation de la fiche projet 1.3 Ruy (CLDR) ;
- 3) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la C.C.A.T.M.).

## Personnes présentes :

M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;  
M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;  
Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR ;  
Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;  
M. Abdenbi FAKHAKH, Agent constatateur ;  
Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR ;  
M. Frédéric LEFORT, membre de la CCATM ;  
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Vincent FRANCK, membre de la CCATM ;  
Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM ;  
M. Olivier JAMAR, membre de la CCATM ;  
Mme Alix EVRARD, agent local du GREOVA.

## Personnes absentes et/ou excusées :

Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - absente ;  
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;  
M. José DUPONT, membre de la CLDR - absent ;  
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;  
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;  
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;  
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDDR - absent ;  
Mme Bernadette FRANK, SPW - absente ;  
M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR - absent ;  
M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR - absent ;  
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;  
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR - absent.

Monsieur GOFFIN, le Président de la CLDR, ouvre la séance à 19h10 et annonce l'ordre du jour.

### 1) Approbation du PV de la précédente CLDR du 01.03.2018

Le procès-verbal est approuvé sans remarque par tous les membres.

### 2) Approbation de la fiche projet 1.3 Ruy (CLDR)

Monsieur GOFFIN rappelle aux membres la nature du projet relatif au village de Ruy, c'est-à-dire l'aménagement d'un rond-point au pied de la côte des Roses, le réaménagement des bacs à eau (anciens abreuvoirs) et du bief, ainsi que l'aménagement d'un cheminement sécurisé entre les villages de Ruy et de Moulin du Ruy. Le Conseil communal prévu la semaine suivant cette réunion sera invité à valider la réactualisation budgétaire de cette fiche avant de la renvoyer à la *Direction du Développement rural*. M. GOFFIN précise qu'il s'agit pour le moment d'un devis estimatif (433 417,64 €), donc peu indicatif du coût réel, espéré plus bas dans la mesure où aucune décision relative à ce projet n'est encore figée et que rien n'est encore inscrit (matériaux, etc.) au cahier spécial des charges.

Un membre souhaite prendre connaissance des avant-projets respectifs de tous les auteurs candidats. M. GOFFIN lui répond que nous sommes encore loin de cette phase, l'appel d'offre en vue de la désignation d'un auteur de projet correspondant à l'étape qui suit l'obtention de la convention-exécution, actuellement visée par la Commune. M. GOFFIN rappelle que le cahier spécial des charges fera l'objet d'un marché public : il sera envoyé à différents auteurs de projet, dont les candidatures seront retenues sur base du prix, mais aussi de l'originalité de leurs réalisations précédentes. Enfin, un seul projet sera examiné par candidat.

Un membre s'interroge quant à la future existence d'un rond-point au pied de la côte des Roses. En effet, si un ralentisseur ne force pas préalablement le conducteur à diminuer sa vitesse, il sera surpris par ce rond-point, ce qui peut représenter un danger.

M. GOFFIN précise qu'il existe actuellement une chicane à cet endroit et, comme cité précédemment, que ce projet - non figé - sera encore sujet à modifications jusqu'à l'établissement d'un cahier spécial des charges.

Tous les membres de la CLDR valident l'avant-projet et son budget estimatif, malgré la remarque d'un membre précisant qu'il est difficile de comprendre le document budgétaire qu'il est en ce jour convenu de valider. Á cet effet M. GOFFIN répond qu'à ce stade de la procédure dite « entrée en convention-exécution » (en une seule étape), aucun subside de la *Région wallonne* ne permet encore de financer un avant-projet plus avancé à présenter en CLDR. Le cas serait différent dans le cadre d'une convention-faisabilité suivie d'une convention-réalisation (procédure en 2 étapes); malheureusement cette dernière est déconseillée au regard de la date d'échéance du PCDR de Stoumont (8 juillet 2020).

### 3) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la CCATM).

Après analyse globale des résultats et statistiques issus de l'enquête relative à la mobilité/sécurité menée auprès des citoyens, il s'avère qu'un problème de méthodologie a faussé certaines données. Afin de déterminer une juste hiérarchie des zones à améliorer, il est donc décidé d'ajourner ce point de la séance et de définir une sous-commission de travail qui :

- a. tiendra compte des problèmes géographiques (classement des lieux accidentogènes selon leur localisation et non selon l'adresse de résidence des citoyens qui en ont fait part),
- b. corrigera les erreurs repérées dans le tableau récapitulatif, relatives à la mise des lieux concernés par ordre alphabétique,
- c. évaluera l'accidentologie en tenant compte du facteur multiplicatif par rapport au nombre de cas en corrélant, afin de définir des priorités, le nombre d'accidents (ayant fait l'objet d'un procès-verbal par la police) au nombre de plaintes.

4 personnes se proposent actuellement d'intégrer cette sous-commission de travail fixée le mercredi 26 mars en matinée à l'Administration communale : MM. GOFFART, GOFFIN, DUPONT et MONSEUR.

*Remarque* : plusieurs membres font part de leur difficulté à lire et comprendre des statistiques issues de tableaux croisés (par exemple ceux de la 1<sup>ère</sup> colonne du tableau bleu, intitulée « Somme sur Accidents de roulage entre 01/01/11 et 31/12/15 »).

#### **4) Projet brochures « Petit patrimoine » par ancienne commune**

Le travail du petit patrimoine relatif à l'ancienne commune de la Gleize a été abordé. Un inventaire (développé de la même manière que ceux des autres anciennes communes qui ont déjà été transmis au GREOVA) a été commencé par M. Vincent COLSON, actif à l'Office du Tourisme. Nous en sommes néanmoins encore au même point que pour les autres anciennes communes ; il manque encore de l'anecdotique ainsi que les photos et informations GPS souhaitées; mais un membre précise que le travail est en cours. Ce même membre demande ensuite à Mme EVRARD pour quand ce travail devrait être terminé. Elle précise : avant la fin du PCDR de Stoumont (juillet 2020). S'ensuit la remarque de M. GOFFIN qui précise qu'idéalement il faudrait que ce travail soit achevé prochainement. Mme EVRARD demande ensuite à M. GOFFIN de statuer sur le fait que si les autres anciennes communes ne fournissaient pas un travail supplémentaire, il ne faudrait pas faire beaucoup travailler M. COLSON (qui semble motivé à moyen terme) pour finalement ne déboucher sur aucune édition de brochures, pas même celle de La Gleize, dans le cas où une seule brochure, relative à une seule ancienne commune, ne pourrait être éditée faute de pouvoir aussi le faire pour les quatre autres. M. GOFFIN répond que si, même si il n'y avait que celle de La Gleize à éditer, cela serait fait.

# Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 19 avril 2018

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la CLDR du 22.03.2018 ;
2. Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la C.C.A.T.M.).

## Personnes présentes :

M. Didier GIKINET, Bourgmestre ;  
M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;  
M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;  
Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR ;  
Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;  
Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR ;  
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR ;  
M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR ;  
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM ;  
M. Vincent FRANCK, membre de la CCATM ;  
M. José DUPONT, membre de la CCATM ;  
Mme Christiane SACRÉ, membre de la CCATM ;  
M. Eric DECHAMPS, membre de la CCATM ;  
Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM ;  
M. Olivier JAMAR, membre de la CCATM ;  
Mme Alix EVRARD, agent local du GREOVA.

## Personnes absentes et/ou excusées :

M. Abdenbi FAKHAKH, Agent constatateur - absent ;  
Mme Bernadette ABRAS – membre de la CLDR – excusé ;  
M. Frédéric LEFORT, membre de la CCATM – excusé ;  
M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR- excusé ;  
M. André NOËL, membre de la CLDR et de la CCATM - excusé ;  
M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM - absent ;  
Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - excusé ;  
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;  
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;  
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;  
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;  
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;  
Mme Bernadette FRANK, SPW - absente.

Monsieur GOFFIN, le Président de la CLDR, ouvre la séance et annonce l'ordre du jour.

**1. Approbation du PV de la précédente CLDR du 22.03.2018**

Le procès-verbal est approuvé sans remarque par tous les membres.

**2. Mobilité** (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la CCATM).

**2.a PRÉSENTATION DE L'ANALYSE des RESULTATS**

Suite à un problème de méthodologie qui avait faussé certaines données de l'enquête relative à la mobilité/sécurité menée auprès des citoyens lors de la première présentation des résultats en dernière CLDR ; une nouvelle analyse globale des résultats et statistiques récoltées a été effectuée par les membres suivants : B. GOFFART, P. GOFFIN, M. CORNILLE, Y. DUPONT, E DECHAMPS et A. FAKHAKH. Cette dernière a permis de déterminer une hiérarchie des zones à améliorer et à prioriser :

*Sur base des résultats bruts suivants :*

- 120 questionnaires complétés ;
- 212 contributions (nombre de remarques/problématiques rapportées dans ces 120 questionnaires), concernant :
  - o 161 routes communales ;
  - o 48 routes régionales (MET SPW) ;
  - o 2 lieux en lien avec les transports publics ;
  - o 1 ( ?).
- 86 lieux identifiés :
  - o Chevron (17 lieux - régionaux et communaux) ;
  - o Moulin du Ruy (13 lieux - exclusivement communaux) ;
  - o Rahier (11 lieux – principalement communaux) ;
  - o Stoumont (10 lieux – principalement régionaux) ;
  - o Autres zones précisées (28 lieux) ;
  - o Zone communale en général (7 lieux). Contradiction « en général » vs « 7 lieux différents » ?

M. GOFFIN précise que les 50 remarques qui concernent des problèmes de signalisation pourront en quelques semaines trouver facilement réponse, via des aménagements simples incombant aux services communaux. Un membre précise néanmoins que certains problèmes résident non pas dans les manquements de signalisation, mais surtout dans le non-respect de celle-ci.

Un membre précise ensuite que les 50% de cas rapportés (plus de 100 témoignages) relatifs à l'excès de la vitesse peuvent être solutionnés par une répression pure et dure (radars). S'ensuit une remarque qui invite à la précaution : la vitesse des automobilistes dénoncée par les citoyens relève souvent de leur ressenti et leur témoignage n'est pas toujours objectif (l'automobiliste roule à 70 km/h, mais le citoyen croit qu'il roule à 100 km/h). M. GOFFART précise aussi qu'on pourrait éduquer les automobilistes stoumontois à la courtoisie par une petite campagne à cet effet. Un membre lui répond que ceux qui ont une conduite incivique sont malheureusement souvent des personnes extérieures à la commune qui ne font qu'y transiter. S'ensuit une remarque quant à l'efficacité des rétrécissements de chaussée (comme ceux récemment aménagés à Lorcé),

qui ne peuvent qu'obliger les conducteurs à ralentir et qui ne les empêchent néanmoins pas, dans ce cas, de se croiser.

Enfin, il est calculé à la grosse louche que 25% des cas pourraient être solutionnés par des petits travaux communaux, et que 25 autres% concernent par contre le SPW.

***Et selon les critères suivants*** (dont l'acceptation est proposée à tous les membres par M. GOFFART) :

- Classification des problématiques sur base des 212 contributions précitées :
  - o Vitesse excessive : 106 ;
  - o Infrastructures : 50 (tarmac abîmé, chicanes mal structurées, etc.) ;
  - o Signalisation : 35 (panneaux manquants ou non adéquats) ;
  - o Visibilité : 17 (haies trop hautes, miroirs mal placés) ;
  - o Vélotourisme : 7 (surtout sur l'axe Neuville – Ruy – Côte des Roses) ;
  - o Transport public : 2.
  
- Classement par importance hiérarchique déterminé non pas en fonction des statistiques accidentogènes de la police mais en fonction de la répétition du cas localisé rapporté (ex. : le lieu 10 de Moulin du Ruy (*Moulin10*), X fois rapporté par les citoyens) :
  - o LIEUX où l'action communale est requise en priorité:
    - 1) Rahier 10 (Numéros 121 à 126)
      - Problème : Limitation de vitesse à l'entrée du village de Rahier venant de Froidville.
      - Solution : Signalisation.
      - Remarque* : les 18 contributions ayant rapporté ce cas ont été comptabilisées via seulement 7 questionnaires (1 complété par 12 citoyens, et 6 complétés respectivement par 6 citoyens).
    - 2) Moulin3 (Moulin Du Ruy, centre infrastructure 2017)
      - Problème : Largeur voirie, visibilité.
      - Solution : marquage sol, sens giratoire.
      - Remarque* : ce cas, par contre, compte 17 contributions (moins que le cas précédent), mais qui ont été comptabilisées via 17 questionnaires que 17 citoyens différents ont complété individuellement. **On peut donc se demander si cette différence ne le renverrait pas plutôt en tête de liste.**
    - 3) Moulin 4 (Moulin Du Ruy, secteur vers Ruy)
      - Problème: Vitesse.
      - Solution : Trottoir.
    - 4) Cour 2 (Route cour vers Berinzenne)
      - Problème: Vitesse.
      - Solution : ?
    - 5) Borgoumont (Sortie Sana, tournant vers cour)
      - Problème: Vitesse et visibilité.
      - Solution : Signalisation, modification profil voirie.
    - 6) Zone communale (Emprunt des voiries par les cyclistes)
      - Problème: Tourisme.
      - Solution : ?
    - 7) Borgoumont 2 (Lieu non communiqué)
    - 8) Chereux 2 (Lieu non communiqué)
    - 9) Moulin 1 (Lieu non communiqué)

- |                |                       |
|----------------|-----------------------|
| 10) Moulin 10  | (Lieu non communiqué) |
| 11) Moulin 7   | (Lieu non communiqué) |
| 12) Rahier 6   | (Lieu non communiqué) |
| 13) Stoumont 5 | (Lieu non communiqué) |

Les 6 premiers cas ont fait l'objet de 59 questionnaires et de 53 contributions.

Les 20 premiers cas ont fait l'objet de 106 contributions.

Face à un tableau reprenant respectivement pour chaque cas sa référence, son lieu détaillé, sa problématique et son éventuelle solution, plusieurs membres précisent qu'il sera judicieux de constater toutes ces problématiques sur place et de consulter un expert - en la personne de Mme DOCTEUR - quant aux solutions à aménager. M. GILKINET précise aussi que le soutien et l'avis technique de la police seront requis quant à ces mesures à adopter. Il faut effet veiller au respect de la législation afin de ne pas voir empêcher ou supprimer les futurs aménagements entrepris par la Commune par la tutelle *Vias Institute*. Il est même précisé qu'il arrive parfois que le *Vias Institute* (ancien *Institut Belge pour la Sécurité Routière* -IBSR) refuse certains aménagements envisagés par les Communes sur leurs routes communales.

Mme FONTAINE rappelle à son tour l'existence de deux cas isolés qui n'apparaissent pas dans cette liste mais qu'il ne faut pas négliger : le sens unique rarement respecté qui mène à La Gleize (fréquemment emprunté par des promeneurs) et l'usage incivique de la route du Roannay, où il serait opportun de multiplier les passages de police. S'ensuit une remarque quant au fait qu'on ne peut en effet pas automatiquement toujours faire corrélérer la « fréquence » des cas rapportés avec leur « dangerosité ». M. GILKINET poursuit en annonçant que tous les cas seront rencontrés – hormis les demandes trop farfelues - et étudiés sur le terrain mais qu'il faudra quand même déterminer une priorisation dans le temps.

Tous les membres s'accordent ensuite sur le fait de se concentrer en priorité sur les 6 premiers cas (relatifs à 59 questionnaires) hiérarchisés ci-dessus, car la suite la plus logique dans le cadre d'une enquête citoyenne ne peut que consister à tenir compte de la fréquence des témoignages récoltés.

o LIEUX dont les éventuelles actions sont à relayer à la région :

- 1) Chevron 12 (N645)
  - Problème : Trafic touristes moto, voiture, vélo, cheval, bruit, dangerosité, incivisme.
  - Solution : Limiter et contrôler vitesse et bruit, déplacer panneau agglomération, réguler et limiter trafic.
- 2) La Gleize 4 (N633 Centre de la Gleize)
  - Problème : Vitesse.
  - Solution : Ralentisseur, passage piétons, bacs fleurs.
- 3) Stoumont 1 (N606 Carrefour Roua)
  - Problème : Vitesse, visibilité.
  - Solution : Déplacer panneau agglomération.
- 4) Chevron 13 (N654 Carrefour Oufny)
  - Problème : Habillement ( ?), touristes, rallyes, dégradations.
  - Solution : Circulation locale.
- 5) Lienne ( ?)

Malgré les remarques de certains membres, il est rappelé que le pouvoir communal n'a malheureusement aucun impact sur ces routes régionales, si ce n'est en relayant l'information (courrier détaillé de tous ces cas relatifs à des routes régionales à envoyer au SPW). Concernant les cas SPW recensés à Ruy et Moulin du Ruy, Mme DEFOEUX invite la Commune à faire un lien avec la fiche-projet (consistant entre autres à relier les deux villages par un aménagement sécurisé) qui sera prochainement introduite auprès de la DGO3 Développement rural.

Un membre précise que la problématique de l'arrêt de bus de Naze n'est pas citée dans cette liste prioritaire. S'ensuit une discussion relative à l'attention à apporter aux zones problématiques qui n'ont pas spécialement été fréquemment rapportées, mais qui présentent néanmoins un danger flagrant. En effet, de par le dangereux emplacement de l'arrêt de bus juste après un virage, au bout duquel débouche aussi une rue en ligne droite, les conducteurs qui empruntent cette dernière ne peuvent qu'être surpris par cet arrêt ; un enfant a récemment été heurté au poignet. Afin d'éviter tout drame à l'avenir, il serait judicieux de déplacer cet arrêt à un endroit plus visible. Il est donc convenu de ré-interpeler le SPW, *Via institutes*, l'ASW (*Association sécurité Wallonie*) et le TEC à cet effet.

## 2.b SUITE DE LA PROCEDURE

S'ensuit une discussion concernant la programmation des différentes phases, annoncée dans le premier courrier envoyé aux citoyens, relatif à cette enquête. En effet l'agenda annonçait que la communication aux citoyens s'effectuerait en mai 2018. Or, ce délai est trop court et ne pourra être respecté.

La suite de la procédure s'annonce comme telle :

- **Courrier informatif au SPW** avec la liste et le détail des cas récoltés concernant les routes régionales ;
- **Convocation DGO 1 (Mme DOCTEUR)** et constitution d'une délégation des 2 commissions (3 membres CLDR et 4 membres CCATM) :
  - o CLDR : P. GOFFIN, M. CORNILLE et J. DUPONT ;
  - o CCATM : D. GILKINET, E. DECHAMPS, A. MONSEUR, B. GOFFART.
- **Petite présentation et visites de terrain sur les 6 premiers lieux**, en la présence de **Mme DOCTEUR** (DGO1) et de la **délégation** des deux commissions;
- **Confrontation avis de Mme DOCTEUR Vs ceux des citoyens** (et Vs avis technique de la police ?) ;
- Fin mai : **Courrier invitation aux citoyens** à une prochaine réunion de retour, mettant en avant le suivi de l'enquête par la Commune et le relais des besoins relatifs aux routes régionales au SPW.
- **Réunion de retour aux citoyens** (date à fixer après avoir rencontré Mme DOCTEUR) : présentation de la synthèse des résultats et des premières décisions communales afin de leur prouver que la démarche est bien engagée.

# Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 17 juillet 2018

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la CLDR du 19.04.2018 ;
2. Mobilité (Partage et validation des conseils de Mme DOCTEUR relatifs aux situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête mobilité/sécurité)

## Personnes présentes :

**M. Didier GILKINET, Bourgmestre et membre de la CCATM ;**  
**M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;**  
**M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;**  
**Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;**  
**Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR ;**  
**M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR ;**  
**M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM;**  
**Mme Marie-Christine STAES, membre de la CCATM ;**  
**M. Olivier JAMAR, membre de la CCATM ;**  
**Mme Christiane SACRÉ, membre de la CCATM ;**  
**M. Eric DECHAMPS, membre de la CCATM ;**  
**Mme Alix EVRARD, agent de développement du GREOVA.**

## Personnes absentes et/ou excusées :

**Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR - excusée ;**  
**M. Vincent FRANCK, membre de la CCATM - excusé ;**  
**Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM - excusée ;**  
**M. Frédéric LEFORT, membre de la CLDR - excusé ;**  
**M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR- excusé ;**  
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM - absent ;  
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM - absente ;  
Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;  
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - absente ;  
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;  
M. José DUPONT, membre de la CLDR - absent ;  
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;  
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;  
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;  
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDDR - absent ;  
Mme Bernadette FRANK, SPW - absente ;  
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;  
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR - absent.

Les Présidents de la CLDR et de la CCATM ouvrent la séance à 19h00 et annoncent l'ordre du jour.

## 1. Approbation du PV de la précédente CLDR du 09.04.2018

Le procès-verbal n'est pas approuvé car tous les membres de la CLDR présents n'en ont pas pris connaissance. Il est proposé que l'approbation manquante de Mme DEFOEUX soit envoyée par courriel à A. EVRARD, agent de développement du GREOVA. Si ce n'était pas le cas, ce PV serait alors validé en même temps que celui-ci lors de la prochaine CLDR.

## 2. Mobilité (Prise de connaissance du rapport de la Direction de la Sécurité des Infrastructures routières et poursuite du travail)

Lors de la visite de terrain effectuée le 14 juin 2018 en présence de Mme DOCTEUR (SPW - DGO2 - Direction de la planification de la mobilité), de membres de la CCATM (M. GILKINET, M. GOFFARD, M. DECHAMPS et M. FAKHAKH) et de la CLDR (M. GOFFIN et M. CORNILLE) ainsi que MM. DEMOITIÉ et LOUIS de la Maison de Police, plusieurs pistes de solution ont été évoquées pour les 10 lieux présentant des situations problématiques, ainsi que pour d'autres sur lesquelles Mme DOCTEUR a souhaité s'attarder.

### *Ordre de la visite*

- Stoumont 8 : Stoumont Village
- Lorcé 3 : Bas Lorcé
- Chevron 2 : priorité route Chession
- + Chevron Ecole (à la demande du Collège)
- Rahier 1 : route de Froidville
- Cheneux 1
- Cour 2
- Général 5 : Rosier
- Moulin du Ruy 3 et 4
- Borgoumont 1

M. GOFFARD présente tout d'abord aux membres les grands principes de la DGO2 :

- Cohérence de gestion de signalisation : règles strictes
- Responsabilisation du conducteur
- Exigence de conditions strictes quant aux aménagements de zones d'évitement :
  - Proximité d'un éclairage public ;
  - Signalisation B7 à 150 mètres ;
  - Largeur minimale de la route : 3 m. ;
  - Signalisation B19 et B21 obligatoire auprès du dispositif.
- Interdiction du code de la route de déposer des objets sur la voirie ;
- Stationnement non-autorisé en bord de voirie en dehors et dans une agglomération ;
- Ligne blanche de séparation si largeur minimale de la route : 5.5 m.

Après avoir présenté le tableau des résultats relatifs aux 6 routes communales et aux 4 routes régionales (SPW) en citant les propositions faites par Mme DOCTEUR et en prenant note des éventuelles remarques des membres des deux commissions, M. GOFFARD demande ensuite aux membres de valider ces solutions, auxquelles d'autres mesures simples souhaitées par les membres viennent se rajouter.

Le tableau suivant est ainsi validé à l'unanimité :

Réf.	Nb contributions	Détail(s)	Problème(s)	Solution(s) envisagée(s)	Cité dans Rapport SPW 14.06	Proposition(s) SPW	Compléments souhaités
Rahier 1	18	Rahier n° 121 à 126	Limitation de vitesse à l'entrée du village de Rahier en venant de Froidville	Signalisation	Oui	Zone d'évitement striée au niveau du second poteau d'éclairage	
Moulin 3	17	Moulin du Ruy, centre infrastructure 2017	Largeur voirie, Visibilité	Marquage sol, Sens giratoire	Non	NA : un rapport plus ancien existe	Infrastructure évaluée insuffisante,  Giratoire écarté car induit une confiance et vitesse plus élevée,  Étendre la zone 30 jusqu'au pont sur le Ru des Neu
Moulin 4	8	Moulin du Ruy, secteur vers Ruy	Vitesse	Trottoir	Non	NA : un rapport plus ancien existe	Infrastructure évaluée insuffisante,  Projet communal en cours
Cour 2	6	Route Cour vers Bérinzenne	Vitesse		Oui	Impossible d'éloigner la chicane car pas d'éclairage	Aucune solution du SPW,  Ajouter ou déplacer le point d'éclairage,  Déplacer la chicane
Borgoumont 1	5	Sortie Sana, tournant vers Cour	Vitesse, Visibilité	Signalisation, Modification profil voirie	Oui	Établir zone 30 sur le site du CHR jusqu'à la route de Spa	Problème du carrefour : vérifier / placer un B17 + marquage au sol pour trafic descendant
Général 5	5	Cyclistes	Tourisme		Non	NA	Aucune infrastructure proposée aux cyclistes,  Gérer trafic et atteroupements par + de contrôles,

							Organiser une surface de dégagement/repos/parking vélos avec un revêtement lisse
Lorcé 3	1	Lorcé, jonction vers Bru	Visibilité,  Vitesse	Signalisation,  Aménagement voirie	Oui	Marquage du signal B17 (crois de Saint-André) au sol,  Changement de priorité (nécessité de changer celle-ci sur toute la section de route depuis Lorcé jusqu'au carrefour de Chession)	Possibilité de dessiner une forme de goutte striée pour induire son contournement lors d'un virage à gauche vers Lorcé
Chevron 2	2	Chicane Neuville	Priorité trafic venant de Chession,  Visibilité	Déplacement chicane,  Changement priorité,  Ralentisseur	Oui	Marquage d'une zone d'évitement striée	
Stoumont 8	1	Abords village - est	Vitesse	Chicane	Oui	Établissement de zone(s) striée(s) pour rétrécir la voirie à 3m de large au niveau de l'éclairage public, valable pour les deux entrées	
Cheneux 1	1	Haut Cheneux accès maison sur chemin	Largeur de route	Aménagement accès	Oui	Pose signal B17 (Croix de Saint-André)	Marquage au sol de croix de Saint-André
Chevron Collège	0	Ecole	Vitesse	Chicane	Oui	Zone d'évitement striée au niveau du n°20 (sou éclairage public)	

Aucune analyse financière n'a encore été effectuée à cet effet.

Si le Collège et le Conseil approuvent prochainement les mesures prises en ce jour, elles seront ensuite transmises pour validation au Ministre de l'Aménagement du Territoire (M. C. DI ANTONIO). Dans le cas d'un éventuel changement électoral lors des prochains mois au sein du Collège de Stoumont, les mesures prises en ce jour ne pourraient être annulées (il n'est en effet pas possible de revenir sur une validation du Conseil) et trouveront suite malgré les périodes suspecte et électorale puisqu'elles relèvent de la gestion communale courante.

Il est enfin convenu qu'une séance d'information envers les citoyens ayant participé à l'enquête soit organisée idéalement en présence de Mme DOCTEUR endéans les 3 semaines après cette présente réunion.

La séance commune à la CLDR et à la CCATM se termine à 21h.

# Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR du 22 novembre 2018

## Ordre du jour :

1. Approbation des PV des réunions précédentes (19 avril 2018, 17 juillet 2018) ;
2. PCDR, fiche projet 1.3 Ruy : cahier des charges du marché de service concernant la mission d'auteur de projet ;

## Présences :

			Réunion du 22/11/2018	
Nom	Prénom	Poste	Présent	Excusé
Goffin	Philippe	Président	x	
Mathieu	Cécile	Secrétaire	x	
Abras	Bernadette	Suppléant		
Brismée	Nathalie	Suppléant		
Cornille	Marc	Suppléant	x	
Crucifix	Chantal	Effectif		
Defoeux	Anne-Sophie	Suppléant	x	
Depasse	Bruno	Effectif	x	
Depasse	Nathalie	Suppléant		
Dor	Luc	Suppléant		
Dupont	José	Suppléant		
Gilkinet	Didier	Effectif		x
Hennequin	Michaël	Effectif		
Hermans	Daniel	Effectif	x	
Huque	Virginie	Effectif		
Joost	Custers	Suppléant		
Laffineur	Fédéric	Effectif		
Lebrun	Jean	Suppléant		
Lecrenier	Frédéric	Suppléant		
Lefort	Frédéric	Effectif		x
Monseur	Alain	Effectif	x	
Noël	André	Effectif		x
Schyns	Roger	Suppléant	x	
Franck	Bernadette	SPW		
GREOVA				x

Monsieur GOFFIN, le Président de la CLDR, ouvre la séance et annonce l'ordre du jour.

## **1. Approbation des PV des réunions précédentes (19 avril 2018, 17 juillet 2018)**

Ils sont approuvés sans remarque par tous les membres.

## **2. PCDR, fiche projet 1.3 Ruy : cahier des charges du marché de service concernant la mission d'auteur de projet ;**

Le cahier des charges se base sur celui rédigé par la commune d'Esneux concernant la fiche PCDR de revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux.

La CLDR marque sa volonté de recourir à une procédure de marché public avec publication d'un avis de marché afin de recevoir plus d'offres, ainsi que celle de réaliser une procédure de marché public sans sélection de candidats au préalable (pas de procédure restreinte). En effet, la sélection préalable des candidats est une procédure plus longue et ne se justifie peut-être pas pour la taille du projet envisagé.

Il est aussi décidé que l'offre remise par le soumissionnaire devra être constituée d'une étude de type avant-projet\* permettant de départager les soumissionnaires sur base des propositions développées dans l'offre. Notons aussi que l'offre relative à cet avant-projet devra être suffisamment aboutie pour proposer un estimatif budgétaire le plus proche de la réalité. L'offre retenue servira de base au dossier de demande de subsides. Une fois l'accord de subsides reçu, tout dépassement supérieur à 20% du montant de base ne sera pas pris en charge par le pouvoir subsidiant.

L'objet de la mission est ensuite rappelé aux membres (voir fiche 1.3) :

- Aménagement des aires de repos et de convivialité sur les pelouses environnantes en valorisant le ruisseau et les éléments du patrimoine (aménagement de la fontaine...)
- Aménagement d'un cheminement sécurisé pour usagers doux le long de la route entre Ruy et Moulin du Ruy + réfection de la voirie (cette dernière serait prise en charge dans le cadre d'un PIC) ;
- Aménagement du carrefour de Ruy.

Pour stimuler la créativité des offres remises, l'objet de la mission ne devra pas être détaillé outre mesure. Les informations fournies dans le cahier des charges concernant l'objet de la mission correspondront au contenu de la fiche 1.3 (en retirant les informations sur la budgétisation notamment).

S'ensuit une discussion à propos des critères d'attribution et de l'importance de chacun et les prises de décisions suivantes :

- N°1 : Qualité du concept, de l'intervention architecturale et paysagère, et du rapport avec le contexte ; performance et fonctionnalité : comptent pour 45% ;
- N°2 : Optimisation de l'investissement : compte pour 15% ;
- N°3 : Honoraires : comptent pour 15% ;
- N°4 : Références : comptent pour 20% ;
- N°5 : Phasage des travaux : compte pour 5%.

La composition du jury est ensuite abordée. Il est vivement conseillé que les pouvoirs subsidiaires en fassent partie (il faudra les consulter au préalable afin d'avoir leur accord quant à la participation à ce jury). Ce jury devra ainsi idéalement se composer de la sorte :

- 2 représentants du pouvoir adjudicateur ;
- 1 représentant du GREOVA ;
- 2 représentants du pouvoir subsidiaire ;
- 3 représentants de la CLDR.

Il est aussi proposé qu'une récompense soit attribuée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (800€ par exemple) pour autant avoir atteint une cote minimale (60% par exemple) et ce afin de stimuler la remise d'offre.

Enfin, le cahier des charges sera susceptible d'être modifié.